

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 18 mai 1909 portant  
dissolution du Syndicat d'Initiative des intérêts  
généraux de la Principauté;

Vu l'Ordonnance du 20 mai 1909 instituant  
une Chambre de Commerce;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés :

*Président de la Chambre de Commerce :*  
M. Nestor Moehr, parfumeur.

**Section du Commerce général et de l'Industrie.**

*Président :* M. Alexandre Taffe, électricien;  
*Membres :* MM. Paul Baudin, potier;  
Charles Bronfort, bijoutier;  
François Blanchy, bois et  
planches;  
Marcel Poulet, antiquaire;  
Emmanuel Treglia, commer-  
çant;  
E. Rey, Directeur du Com-  
ptoir National d'Escompte.

**Section Maritime et des Transports.**

*Président :* M. Henri Médecin, propriétaire;  
*Membres :* MM. Franz Bulgheroni, entrepre-  
neur de travaux;  
Henri Crovetto, entrepreneur  
de transports;  
V.-F. Cursi, entrepreneur  
de transports;  
Jules Doda, négociant;  
Henri Roustan, Directeur  
d'agence;  
Frédéric Wicht, Directeur  
Général de la Société des  
Bains de Mer.

**Section de l'Alimentation.**

*Président :* M. Gabriel Fau, négociant en  
denrées coloniales;  
*Membres :* MM. Joseph Asso, marchand de  
vins;  
Roger Barbier, Administra-  
teur des Sociétés de la Pa-  
nification et de la Brasserie;  
Ciro Capozzi, restaurateur;  
Louis Crovetto, négociant en  
vins;  
Louis Véran, marchand de  
poissons;  
Aimable Bonnieux, boucher.

**Section Hôtellère.**

*Président :* M. Henri Trüb, Directeur de  
l'hôtel Métropole;  
*Membres :* MM. Albert Brémont, hôtelier;  
Henri Crettaz, hôtelier;  
Joseph Davico, hôtelier;  
Duretteste, Président de la  
Société de l'hôtel de Paris  
et ses annexes;  
Georges Ludwig, hôtelier;  
Claude Voiron, hôtelier.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Procureur  
Général et Notre Gouverneur Général sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le  
neuf octobre mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

Par Ordonnance Souveraine en date du  
12 octobre 1909, M. Lübbert, Capitaine de Fré-  
gate dans la Marine Allemande, est nommé  
Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

On sait quel prodigieux essor les industries  
électriques et les mécaniques ont pris dans ces  
dernières années.

A la tête du mouvement pour la diffusion des  
connaissances sur la mécanique et l'électricité  
industrielle se place indiscutablement l'Ecole  
Bréguet.

Par son organisation même, l'Ecole Bréguet, en  
prenant l'élève au début de ses études scientifi-  
ques et en le conduisant d'une façon rationnelle  
et continue aux connaissances que la pratique  
industrielle exige du technicien, en fait un ingé-  
nieur praticien, c'est-à-dire que l'Ecole Bréguet  
représente un échelon intermédiaire entre les  
Arts et Métiers et Centrale.

Son Altesse Sérénissime, désireuse de donner  
un nouveau témoignage de l'intérêt qu'Elle porte  
à tout ce qui touche l'instruction et l'éducation  
de Ses sujets, n'a pas hésité à fonder une bourse  
d'entrée à l'Ecole Bréguet.

C'est le jeune Pierre Raimbert qui, le premier,  
a été admis à bénéficier de cette bourse.

La science du droit méritait également d'attirer  
l'attention du Prince, si généreusement préoccupé  
de l'avenir des jeunes Monégasques. C'est dans  
ces conditions qu'une bourse de 1.200 francs  
vient d'être accordée au jeune Pierre Jioffredi à  
l'effet de permettre à ce jeune étudiant de faire  
ses études de droit à la Faculté d'Aix.

**AVIS**

Un grand nombre de personnes ont cru jusqu'à  
ce jour devoir s'adresser au Gouvernement à  
l'effet d'obtenir un emploi dans l'Administration  
de la Société des Bains de Mer. Cette façon de  
procéder, résultat d'une erreur qui s'est répandue  
dans le public sur l'organisation d'une Société  
absolument indépendante, ne peut être que pré-  
judiciable aux intérêts des solliciteurs.

En effet, le Gouverneur Général a l'honneur de  
porter à la connaissance de tous les intéressés  
qu'aucune demande adressée au Gouvernement  
dans le but d'obtenir un emploi à la Société des  
Bains de Mer, ne sera transmise à cette Adminis-  
tration et qu'il ne sera pas accusé réception des  
envois.

Les solliciteurs désireux d'aboutir sont donc  
priés de vouloir bien s'adresser directement à la  
Direction de la Société à Monte Carlo.

Le service téléphonique d'hiver commencera le  
1<sup>er</sup> novembre prochain. A partir de cette date, le  
bureau central restera donc ouvert de 7 heures  
du matin à minuit.

Samedi 16 courant, à 11 heures du soir, M. Mas-  
simino Antoine, attiré par un bruit qui se faisait  
à la surface de l'eau, en face du Pavillon Doré,  
près du rivage, entre le slip nord et le ruisseau de  
Sainte-Dévote, put saisir un jeune cétacé qui se  
mit à pousser des cris analogues, a-t-il dit, à ceux  
d'un petit cochon. M. Massimino, aidé de plu-  
sieurs camarades, transporta l'animal au Musée,  
où on le mit dans un bac plein d'eau. L'animal  
mourut peu après.

Ce cétacé est un Globicéphale très jeune, ayant  
encore un reste de cordon ombilical, par consé-  
quent né depuis peu. Il mesure 1 m. 45 environ.  
Il est difficile de s'expliquer son abandon au fond  
du port. Cette jeune bête est maigre, peut-être  
était-elle malade ?

On a pris des mesures et des photographies, et  
M. Leblanc, un des artistes de M. Visconti, est  
en train de faire le moulage. On gardera ce glo-  
bicéphale dans l'alcool pour l'anatomie.

Ce cas est à rapprocher du jeune Balénoptère, récemment échoué, mourant, à l'embouchure du Var.

#### AVIS D'ENQUÊTES

##### Prolongement à l'amont de la couverture du torrent de la Rousse.

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur de prévenir les habitants qu'une enquête est ouverte à la Mairie, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, au sujet d'un projet de prolongement de la couverture du torrent de la Rousse, en continuation de la partie déjà couverte.

Le dossier de cette affaire est déposé à la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête et présenter les observations qu'ils jugeront utiles.

Monaco, le 23 octobre 1909.

Le Maire,  
Chef DE LOTH.

##### Couverture du lavoir de la place des Moulins.

(Variante proposée par la Commission Communale).

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur de prévenir les habitants que le projet de couverture du lavoir de la place des Moulins est modifié suivant une variante proposée par la Commission Communale.

Le plan en est déposé à la Mairie pour être soumis à une enquête de dix jours à partir d'aujourd'hui.

Les personnes intéressées sont invitées à en prendre connaissance et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 23 octobre 1909.

Le Maire,  
Chef DE LOTH.

#### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 19, 21 et 22 octobre 1909, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

C. R.-M., se disant veuve T., née à Lantosque (Alpes-Maritimes), cuisinière à Nice, quinze jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

B. F.-H., né à Monaco, le 23 août 1882, maçon, demeurant à Beausoleil, dix jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

B. J.-P.-N., né à Monaco, le 14 décembre 1883, colporteur de journaux, demeurant à Monaco, quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour colportage et distribution d'un écrit sans autorisation ;

B. B.-J.-B., né à Lucinasco (Italie), le 1<sup>er</sup> juin 1862, manoeuvré, demeurant à Menton, six jours de prison et 6 francs d'amende pour : 1<sup>o</sup> violences et voies de fait ; 2<sup>o</sup> jet de pierres ;

P. J., né à Vienne (Isère), le 23 novembre 1866, journalier, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive ;

S. J.-P., né à Mamer (Hollande), le 16 octobre 1859, journalier, sans domicile fixe, vingt-quatre heures de prison, pour mendicité.

#### CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 28 octobre 1909, seront valables

jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 novembre, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

#### INFORMATION SANITAIRE

La décision du mois d'août, rendant obligatoire la délivrance et le visa des patentes de santé aux navires ayant quitté les ports de Hollande postérieurement au 20 octobre, est rapportée.

### CAUSERIE SCIENTIFIQUE

#### Les victoires de la science sur la mer. —

La science moderne vole de conquêtes en conquêtes. Les temps sont proches où les dirigeables traverseront l'Atlantique. Déjà les navigateurs, jadis en proie à la tempête ou jetés sur des récifs insignalés sur leurs vieilles cartes, s'enhardissent. Tous gouvernent au compas, grâce à l'océanographie meilleure et à la perfection des cartes marines. Les passagers les plus craintifs se rassurent. Bientôt, des cabines de luxe, suspendues sur deux cercles à pivots comme les anciennes lampes veilleuses de bord, dont le cercle extérieur suit le tangage et le roulis, mais dont le cercle intérieur reste plane, les délivreront des affres du mal de mer.

Dans la chambre du gouvernail d'un grand courrier de l'Océan est réuni l'outillage de sûreté le plus parfait. On y contrôle à chaque instant les moindres pulsations de la vie du navire, les plus légers symptômes d'accidents. Que le feu se déclare ? Un signal d'incendie contenant un ventilateur électrique, réglé par un mécanisme d'horlogerie qui, toutes les quatre ou cinq minutes, amène une bouffée d'air de chacun des compartiments de la cale, dénonce, par le filet de fumée qui s'y mêle, quel est le point sinistré. Qu'un homme tombe à la mer ? A la pression d'un bouton électrique une bouée se détache en même temps qu'un carton chimique que le contact de l'eau change en fanal. Survienne une collision ? Un jeu de levier ou bien un tour de roue qu'actionne le timonier, sur l'ordre de l'officier de quart, ferment instantanément les portes intérieures du vaisseau, retardent sa perdition, permettent aux secours d'arriver.

Chaque jour, à midi, la télégraphie sans fil renseigne Londres et New-York sur l'exacte position des paquebots qui traversent l'Atlantique dans les deux sens.

Il n'est pas jusqu'aux brouillards de Terre-Neuve, fléaux de ce trajet de cinq jours par beau temps, qui n'aient été combattus. L'expérience a démontré que la brume était mauvaise conductrice des sons lugubres de la sirène. Que même les trois sirènes à vapeur de la *Lusitania* fixées à sa cheminée d'avant et son sifflet de six inches (46 centimètres), le tout marchant à la fois, s'entendaient mal par un gros temps. Aux sirènes on substitue des cartouches de dynamite, dont l'explosion, à intervalles mesurés, transmet plus distinctement l'avis d'approche du navire.

Mais la victoire sur le brouillard, qui fait le plus honneur au génie inventif des Américains du Nord, déjà célèbre à tant d'égards, est celle des cloches sous-marines. L'appareil de transmission se compose d'un réservoir à air comprimé maintenu à une pression constante et fourni par le bateau-feu au-dessous duquel la cloche est immergée à 8 ou 10 mètres de profondeur. L'air, en pénétrant dans un diaphragme de caoutchouc, actionne un piston qui met, à intervalle voulu, le battant de cloche en branle. Lorsqu'on dispose de l'électricité ou de la vapeur, le mécanisme est réglé de façon à ce que la sonnerie automatique donne, d'après le système Morse, le numéro du bateau-feu, conformément à un code de signaux universellement adopté.

Quand la cloche est suspendue à une bouée, on y adapte, en vue d'éviter les sonneries désordonnées qui résulteraient des vagues, des cliquets et des roues à rochets qui mettent à profit l'impulsion des lames pour

tendre un ressort dont le déclenchement au maximum de pression tire le battant de la cloche. Si l'on ne peut éviter que la fréquence des coups sonnés ne soit subordonnée à celle des vagues, on peut du moins régulariser la sonnerie.

L'appareil de réception se compose de deux petits caissons de tôle appliqués à tribord et à babord à fond de cale et à quelques mètres de l'avant. Dans l'eau qu'ils contiennent, plongent deux microphones électriquement reliés à la chambre du gouvernail, qui reçoivent les sons des cloches sous-marines à leur arrivée contre la coque du navire, les intensifient et les transmettent au récepteur téléphonique.

\* \* \*

L'eau, on le sait, est meilleure conductrice des sons que l'air. Elle les propage en ligne droite dans un rayon de 15 milles (27 kilomètres). Aussi les passagers sont-ils saisis d'admiration lorsqu'ils voient les commandants des grands paquebots pourvus d'appareils récepteurs, filer à toute vitesse dans les brumes opaques qui noient la côte de la Nouvelle-Ecosse et du Massachussets sans découvrir les puissants phares du Louisberg, de Chubucto-Head et de Galloc-Rip. C'est qu'ils écoutent au récepteur la cloche sous-marine qui commande les passes au large.

Bien simple ce récepteur téléphonique que portent le *Léon-Gambetta*, la *Vérité* et quelques bâtiments d'es-cadre, que devraient posséder tous les bateaux de commerce, tant qu'ils auront à redouter les collisions telles que celles en janvier, du *Républic* et de la *Florida*.

Sans doute, attendons-nous qu'une cloche sous-marine portée par les paquebots eux-mêmes, à son distinct ou à sonnerie spéciale pour chaque puissance, supprime les risques de collision, car ce jour-là, la mer, la mer avec

.... Sa grâce immense  
Mêlée à son immense horreur

sera enfin vaincue et déposera les armes devant le génie de l'homme.

VIVONNE.

(Extrait du *Gaulois*.)

### VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

**Les trains qui partent.** — De tous côtés, de tous les points proches ou lointains, les trains se dirigent vers les villes, les grands trains où pêle-mêle s'entassent les colis de diverses dimensions, de divers calibres, empilés au hasard, de sorte que les belles malles, imposantes, clouées de cuivre et protégées de housses, voisinent avec les bagages les plus humbles ; les grands trains aux portières desquelles se penchent des visages et où des mains agitent patiemment la blancheur longtemps visible des mouchoirs ; et puis, brusque, un coup de sifflet strident déchire l'air comme un cri brutal de douleur. Une colonne de fumée s'élançe, d'abord épaisse, sombre, dense, puis de plus en plus légère, de plus en plus affaiblie et imprécise, finissant par flotter seulement tel le vague signal d'un adieu, et vers le lieu de retour les trains filent vite, vite, si vite que sur leur passage les arbres jaunés par l'automne ont l'air de courir en sens inverse dans une hâte vertigineuse et que les petites stations qui se succèdent et disparaissent sans presque qu'on ait le temps de les reconnaître, semblent se précipiter les unes sur les autres en une galopée démente.

Les grands trains inexorables, feignant, dévorant l'espace, et dont les deux lanternes de feu à l'avant dardent un regard terrible ; les grands trains qui, par intervalle, mugissent leur clameur formidable et aiguë, leur clameur redoutable de bête monstre que rien n'émeut, que rien ne touche, ils vont le long de leurs rails de fer, toujours du même glissement rapide et calculé, ignorant s'ils sont des agents de tristesse ou de bonheur ; ils vont imperturbables, mécaniques et pressés vers le but de leur destination, indifférents et insensibles à ce qu'ils piétinent, à ce qu'ils emportent, à ce qu'ils rapprochent ou séparent peut-être à jamais !

LOUIS FARAN.

(Extrait du *Gaulois*.)

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

## AVIS

Les créanciers de la succession vacante de la demoiselle **Isabelle Girodin** sont invités à présenter leurs titres à M. Raybaudi, au Greffe Général, dans la huitaine. Monaco, le 25 octobre 1909.

*Le Curateur,*  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes.

## VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi 27 octobre 1909, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise à la Condamine, boulevard Charles III, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et effets mobiliers consistant en : salle à manger, chambres à coucher, glaces, fauteuils, canapés, pianos, statues, chaises, tables, lits en fer, machine à coudre, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Charles BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes

## VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi 29 octobre 1909, à deux heures du soir, *Villa Amélie*, impasse de la Fontaine, à Monte Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, savoir : meubles de bureau, grande glace, salle à manger Louis XV, une vitrine Louis XVI, stores, argenterie, vaisselle, gravures, bibelots, etc.

Au comptant. Cinq pour cent en sus.

*L'Huissier :* Ch. BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

## VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 29 octobre 1909, à deux heures du soir, au *Chalet Barisart*, sis à Monte Carlo, avenue de Monte Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits complets, armoires à glace, toilettes, tables de nuit, buffet, servante, glace et chaises pour salle à manger, bureau, fauteuils, chaises, glaces, divans, tables, grandes lampes, bibelots, argenterie, tentures, tapis, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

Charles TOBON.

## MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

## AVIS

L'Administration de la Société du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 3 novembre**, de 9 heures et demie du matin à 5 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois d'août 1908, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 02949 au n° 03205, consistant en bijoux, pierres précieuses, brillants, perles, montres, argenterie, etc.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois octobre mil neuf cent neuf,

M. **Jacques Oberto**, commerçant, demeurant à Monaco, avenue du Castelleretto, a vendu à M. **Joseph-Alfred Ferrier**, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, maison Conrieri, chemin de la Turbie, le fonds de commerce de débit de vins et liqueurs que M. Oberto exploitait à Monaco, rue de la Turbie, n° 11, sous la dénomination de *Bar de la Glacière*.

Avis est donné aux créanciers de M. Jacques Oberto, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 octobre 1909.

L. LE BOUCHER.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs  
20, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte en date du 16 octobre 1909, M. **Perugia Guido**, commerçant à Monaco, a vendu à M. **Bernard Bertetti**, employé de commerce, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'*Epicerie et Comestibles* qu'il exploitait à Monaco, 15, rue de la Turbie, à la Condamine, maison Gastaud.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile élu à cet effet à l'Agence Civile et Commerciale, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 octobre 1909.

DAGNINO et PASSERON.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le premier août mil neuf cent huit, la **Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral**, Société anonyme au capital de quinze millions de francs, dont le siège est à Paris, rue de Londres, n° 12, a acquis de :

M. **Henri-Louis-Honoré Crovetto**, chevalier de l'ordre de Saint-Charles, entrepreneur de transports, concessionnaire des tramways de la Principauté de Monaco, demeurant à Monaco, boulevard des Bas-Moulins,

*L'entreprise de transport public comprenant tous les biens et droits dépendant de la concession appartenant audit M. Crovetto et constituant le réseau des Tramways établi dans la Principauté de Monaco.*

Les créanciers de M. Henri Crovetto, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente inscription.

Monaco, le 26 octobre 1909.

Alex. EYMIN.

## A VENDRE UN APPARTEMENT

composé de trois pièces avec cuisine et une terrasse, situé rue de l'Eglise, 4, à Monaco, ensemble une cave située rue des Fours. — S'adresser à M. Sauvaigo, à Menton.

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

## SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS  
A MONACO

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le Mercredi 20 Octobre 1909 n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Mercredi 24 Novembre 1909, à 2 heures et demie de l'après-midi, au siège de la Société à Monaco.**

## ORDRE DU JOUR :

- 1° Modifications à apporter au Cahier des Charges ;
- 2° Modifications aux Statuts de la Société, notamment aux articles 2, 3, 5, 9, 14, 16, 21, 22, 27, 35, 43, 55 ;
- 3° Éventuellement, nomination de un ou plusieurs Administrateurs.

## Société Anonyme

de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage  
à Monaco, section de Monte Carlo

## AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme de l'**Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **11 Novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi**, au siège social (Hôtel de l'Hermitage).

## ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires de l'exercice 1908-1909 ;  
Rapport des Commissaires des comptes ;  
Examen des comptes et leur approbation ;  
Marchés avec MM. A. Delor et Cie, négociants en vins, Bordeaux ; Renouvellement ;  
Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1909-1910 ; Rémunération ;  
Questions diverses.

## A louer présentement

## UN GRAND APPARTEMENT

situé place du Palais, n° 2, Monaco

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

STATIONS HIVERNALES  
(Cannes, Nice, Menton, etc.)

Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par train Côte d'Azur rapide (1<sup>re</sup> cl.)

Billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables 33 jours, délivrés, du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares du P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne,

Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période. — Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

### San Salvador, Bormes, Saint-Tropez, etc.

Billets d'aller et retour délivrés dans les gares P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

1<sup>o</sup> du 15 octobre au 15 mai, valables 33 jours, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres ;

2<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, valables jusqu'au 15 mai 1910, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Minimum de parcours simple : 400 kilomètres (le coupon d'aller n'est valable que du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre) ;

Pour les stations ci-après des Chemins de fer du Sud de la France (via Hyères ou Saint-Raphaël) : San Salvador - Mont-des-Oiseaux, La Londe, Bormes, Le Lavandou, Cavalière, Cavalaire, La Croix, La Foux, Saint-Tropez, Sainte-Maxime-Plan-de-la-Tour.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période (pour les billets délivrés du 15 octobre au 15 mai).

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

## AVIS

**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**  
20, rue Caroline, 20  
à la Condamine, Monaco.

*MM. Dagnino et Passeron ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils ont transféré leurs bureaux au numéro 20 de la rue Caroline, à la Condamine.*

*L'Agence se charge spécialement des ventes et achats de fonds de commerce.*

**Nettoyage à Sec** et Apprêt soignés de tout vêtement.  
**Blanchissage hygiénique**  
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et bois. Gants depuis 0 fr. 25.  
Dentelles remises à neuf.

**PEINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**Compagnie d'Assurance**  
**LA ZURICH**

JULES CROVETTO, directeur  
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

## ASSURANCES

**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

### L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijoux-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les dé-tournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco

et pour Beausoleil :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (Condamine)

Villa Le Vallonnel (Beausoleil).

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

**EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND  
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2<sup>e</sup> vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

*Livret spécial pour la Suisse*. Prix : 0 fr. 50.

*Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal*. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

## BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> février 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> février 1909. Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 1<sup>er</sup> juillet 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 20 juillet 1909. Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 18 octobre 1909. Six Obligations 5 % anciennes de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109, 3110 et 3111.

#### Mainlevées d'opposition.

Néant.

#### Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

Nos 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 16 au 23 Octobre 1909

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Mattei	42 t. march.
Newcastle	vap. Peik, norvégien	Jacobsen	1100 t. houil.
Gènes	vap. Primo, ital.	Vago	50 t. blé.
Massa Car <sup>ra</sup>	ch.-marée Vittorio-M., it.	Maggioni	39t. marbre.
Nice	remorq. Gladiateur, fr.	Lillo	citerne eau.
Saint-Tropez	cutter Marguerite, fr.	Cosso	vin.
Menton	cutter Catarina, monég.	Bregliano	id.
Saint-Tropez	tart. Joséphine, fr.	Cassinelli	sable.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	id.
Id.	tart. Bienvenu, fr.	Quindici	id.
Id.	tart. Vierge-Marie, fr.	Castor	id.
Id.	tart. Quatre-Frères, fr.	Giordana	id.
Id.	tart. Louise, fr.	Garel	id.

DÉPARTS du 16 au 23 Octobre 1909

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Mattei	marchand.
Gènes	vap. Primo, ital.	Vago	sur lest.
Massa Car <sup>ra</sup>	ch.-mar. Vittorio-M., it.	Maggioni	id.
Nice	remorq. Gladiateur, fr.	Lillo	citerne vide.
Menton	cutter Marguerite, fr.	Cosso	vin.
Saint-Tropez	tart. Joséphine, fr.	Cassinelli	sur lest.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	id.
Id.	tart. Bienvenu, fr.	Quindici	id.
Id.	tart. Vierge-Marie, fr.	Castor	id.
Id.	tart. Quatre-Frères, fr.	Giordana	id.
Id.	tart. Louise, fr.	Garel	id.